



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 7 février 2024

Les mauvaises réponses de Gabriel Attal pour l'école inclusive ! AESH, c'est un métier !

On fait le constat que les élèves en situation de handicap sont globalement mal accueilli·es au sein du service public d'éducation : manque d'adaptation, de compensation, de formation pour les personnels, de lien entre l'école et les personnels médico-sociaux... Trop souvent, les élèves en situation de handicap ne sont toléré·es dans les classes qu'à la condition que leur comportement ne perturbe pas la classe. Or le droit à l'éducation pour tou·tes les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. On constate tous les jours de la maternelle à l'université que l'État ne donne pas les moyens nécessaires pour garantir l'accès à l'éducation pour tou·tes, au contraire, sa politique de mutualisation, avec les PIAL, dégrade l'accompagnement. Aujourd'hui, c'est grâce aux AESH, aux enseignant·es spécialisé·es, aux équipes pédagogiques volontaristes qui bricolent sans moyens supplémentaires que l'école inclusive ne s'effondre pas!

Pourtant, dans son discours de politique générale du 30 janvier 2024, le Premier ministre, Gabriel Attal a fait le choix d'ignorer toutes les alertes des organisations syndicales, dont SUD éducation, et de poursuivre dans l'acte 2 de l'école inclusive, contre l'intérêt des élèves en situation de handicap et des personnels AESH.

Les personnels AESH revendiquent la reconnaissance de leur métier par la création d'un vrai statut de la Fonction publique avec un temps plein de 24h pour leur permettre de vivre correctement avec un salaire complet. Le temps scolaire, celui de l'accompagnement, est de 24 heures au collège, 26h au collège

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



auxquelles s'ajoutent tout le travail de formation, de coordination et de préparation des AESH, qui n'est pas reconnu. Les 132 000 AESH employées par le ministère le sont à temps incomplet avec des salaires incomplets autour de 1000 euros par mois. Avec des salaires aussi bas, l'Éducation nationale peine à recruter.

Les ministres de l'Éducation nationale successifs rivalisent de mépris envers les personnels AESH : plutôt que de garantir un emploi à temps plein aux AESH, ils multiplient les attaques en augmentant le temps de travail et en leur imposant de nouvelles missions sur du temps périscolaire. C'est ainsi que Gabriel Attal a annoncé que les AESH se verront proposées d'accompagner les élèves sur les temps périscolaires afin d'augmenter leur temps de travail et leur salaire. Dans les écoles, de très nombreuses collègues AESH accompagnent déjà les élèves sur la pause méridienne afin de compléter leur maigre salaire au détriment de leurs conditions de travail, de leur temps de pause, et de la concertation pédagogique avec les enseignant·es.

De même, avec les groupes de niveau, le ministère entend faire une nouvelle économie de personnels AESH. Si les groupes de niveau sont mis en place, les élèves en situation de handicap, qui réussissent moins bien faute d'adaptation et de compensation, seront orientés vers les groupes d'élèves faibles dès la classe de sixième. Avec la mutualisation mise en place depuis 2017 par le ministère, il pourra être demandé à un·e personnel AESH d'accompagner simultanément tou·tes les élèves en situation du groupe qu'importe leur handicap et leurs besoins.

Les AESH sont les piliers de l'école inclusive, le ministère doit reconnaître un véritable statut professionnel et mener une politique de déprécarisation de ces personnels, sinon l'école inclusive restera une campagne de communication du ministère.

Se battre pour les droits des AESH, c'est se battre pour l'école inclusive, et vice-versa !

SUD éducation revendique pour l'école inclusive :

- **la création d'un statut pour les AESH,**
- **la baisse du nombre d'élèves par classe,**
- **une vraie formation pour tous les personnels,**
- **un vrai suivi médico-social des élèves,**
- **l'adaptation du bâti scolaire.**